

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1er juin 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Benoît Couture  
Dominic Lapointe              Steve Leblanc  
Rémi Beauchesne

Est absent: : le conseiller Gilles Gauvreau.

Les membres présents forment le quorum.

**2015-06-102                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015
4. Présentation des comptes
5. Adoption du Règlement #482 amendant le règlement de permis et certificat #447
6. Adoption du Règlement #483 amendant le règlement de tarification #448
7. Adoption du Règlement #484 amendant le règlement de zonage #453
8. Projet bacs comestibles
9. Inscription à la TPS/TVQ
10. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
11. Programme d'aide financière Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL)
12. Fauchage rue Nolette et bords des routes
13. Signalisation et limite de vitesse - périmètre urbain
14. Emploi été 2015
15. Appui projet halte communautaire
16. Annulation résolution #2013-11-175
17. Projet nouveaux horizons - appui à la FADOQ
18. Demande de soumissions - démantèlement ancien réservoir
19. Demande de Mme Angèle Côté
20. Village d'accueil
21. Déclaration de compétence - transport des matières résiduelles
22. Classique des Appalaches - Autorisation du droit de passage
23. Demande d'aide financière - Association de Paralyse cérébrale
24. Moto-Club Bois-Francs - Demande aide financière pour signalisation
25. Appui projet réfection terrain de soccer
26. Correspondance :
  - a) Défi 5/30 - Ham-Nord Champion national
  - b) Accusé de réception du MTQ- projet route St-Fortunat
  - c) Réception du 3e versement de 2,500\$ du Club
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

**2015-06-103                    Approbation du procès-verbal du 4 mai 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 4 mai 2015 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-06-104                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 87,975.25\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-06-105                    Adoption du règlement #482 d'amendement au règlement de permis et certificats #447**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #482 amendant le règlement de permis et certificat #447 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-06-106                    Adoption du règlement #483 d'amendement au règlement de tarification #448**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #483 amendant le règlement de tarification #448 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-06-107                    Adoption du règlement #484 d'amendement au règlement de zonage #453**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement #484 amendant le règlement de zonage #453 de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ».

**2015-06-108                    Projet des bacs comestibles (bacs à légumes)**

**CONSIDÉRANT QU'** un groupe de bénévoles (chapeauté par Mme Émilie Lapointe et Mme Nébesna Fortin) ont approché la municipalité afin de pouvoir installer des "bacs à

légumes" et ainsi créer un "mini jardin communautaire" sur le terrain vacant de la 1re Avenue, voisin de la Caisse populaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt du groupe de relier le village de Ham-Nord au réseau international des "Incroyables comestibles" qui a pour objectif d'encourager l'agriculture à proximité et l'accès pour tous à des légumes frais et biologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative permettra d'impliquer et rassembler la population de tous âges dans une initiative valorisante et dynamique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet cadre dans la volonté de la municipalité d'embellir les endroits publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord participe monétairement au projet par l'achat de 4 "bacs à légumes" pour un montant de 1,000\$ et autorise du même coup l'installation de ces bacs sur le terrain vacant de la 1re Avenue.

**2015-06-109**                    **Inscription à la TPS/TVQ**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la demande d'inscription à la TPS/TVQ (formulaire LM-1) comme représentant de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

**2015-06-110**                    **Demande d'aide financière - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord complète une demande d'aide financière afin d'obtenir un montant dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**2015-06-111**                    **Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière au ministre des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**2015-06-112                    Fauchage rue Nolette et bords des routes**

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord donne le contrat à M. Jean-François Grimard, jeune producteur agricole de notre municipalité, au coût de 1,600\$.

**2015-06-113                    Signalisation et limite de vitesse - périmètre urbain**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire augmenter la sécurité de tous les usagers circulant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire diminuer la vitesse de la circulation dans TOUTES les rues du village et ainsi uniformiser les limites de vitesse de son périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire diminuer la vitesse de la circulation aux différentes entrées du village;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord installe des "dos d'ânes" aux 4 entrées principales du périmètre urbain, soit : aux 2 entrées sur la rue principale (près de l'Aménagement forestier et tout en haut de la rue principale), dans la 4e Avenue et sur la 1re Avenue;

**QUE** la vitesse de circulation de TOUT le périmètre urbain soit diminuée à 30 Km/h et que la signalisation requise y soit installée;

**QUE** la mise en place des "dos d'ânes" et des nouvelles limites de vitesse à 30 Km/h soit effectué et effective le 15 juillet 2015.

**2015-06-114                    Emploi étudiant été 2015**

**CONSIDÉRANT QU'** une offre d'emploi a été affichée et publiée dans le journal le Hameau afin d'obtenir des candidatures pour le poste estival d'aide à la voirie;

**CONSIDÉRANT QU'** une seule application a été reçue de la part d'un étudiant résidant à Ham-Nord intéressé à obtenir le poste (l'autre application reçue étant en provenance d'un étudiant résidant dans une autre municipalité);

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord engage Alexy Chayer, jeune étudiant résidant à Ham-Nord, pour la période estivale 2015 au poste d'aide à la voirie.

**2015-06-115                    Appui à Forum Citoyen Ham-Nord - Demande d'aide financière - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)**

**CONSIDÉRANT QU'**aucune halte ou aire de repos n'est présentement en place sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de quelques endroits de repos et/ou de rencontre aiderait à vitaliser notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important de mettre sur pied des endroits de repos sur le trajet du projet du Chemin de St-Rémi, long d'environ 18 km sur notre territoire (il est suggéré de mettre des aires de repos à tous les 3 Km environ), tels que : Halte à la limite du territoire de St-Adrien/Ham-Nord, halte dans le Chemin Morin, Halte au coin du rang 5/Rang des Chutes pour accès à la rivière Nicolet, halte au sentier des Cascades, halte à l'église de Ham-Nord, halte au coin 4e avenue/Rang 10, halte sur la route de St-Fortunat et finalement, halte à la limite du territoire Ham-Nord/St-Fortunat;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de "jardin communautaire" est envisagé sur le terrain vacant de la 1re Avenue et que l'aménagement d'un aire de rencontre serait souhaité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appuyer l'organisme dans ses démarches;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire de quelques endroits potentiels où des haltes pourraient être aménagées;

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord appui la demande d'aide financière de Forum Citoyen Ham-Nord dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)*;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord délègue l'autorité nécessaire à Forum Citoyen Ham-Nord afin que l'organisme soit en mesure d'effectuer les travaux prévus dans le cadre de son projet.

**2015-06-116                    Annulation de la résolution #2013-11-175**

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ANNULER** la résolution #2013-11-175 fixant le prix de vente des terrains de la rue Nolette puisque les prix établis en 2013 ne correspondent plus à la réalité du projet domiciliaire.

**2015-06-117                    Appui au projet de la FADOQ – Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'APPUYER** la demande de financement de la FADOQ de Ham-Nord pour son projet de "Mise à niveau de l'accès et réparation des planchers du centre communautaire », dans le cadre du Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés.

**2015-06-118**

**Demande de soumissions - Démantèlement ancien réservoir**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit d'effectuer le démantèlement de l'ancien réservoir d'eau potable;

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** demander des soumissions, sur invitation, pour les services de démantèlement de l'ancien réservoir d'eau potable.

**2015-06-119**

**Demande de Mme Angèle Côté**

**CONSIDÉRANT** une demande de remboursement à la municipalité de la part de Mme Angèle d'un montant de 472.50\$ relativement à des frais encourus chez le notaire lors de la transaction de vente de sa propriété en date du 1er juin 2015 causés par le non-respect de la marge avant de la maison suite à un agrandissement effectué en 2005 et pour lequel la municipalité avait à l'époque délivré un permis d'agrandissement pour les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la demande de dérogation mineure de Mme Côté effectuée le 25 mai 2015, la municipalité a débuté le processus requis afin de délivrer ladite dérogation mineure demandée;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure nécessite un délai minimal à respecter puisque *la séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure doit être précédée d'un avis public publié 15 jours avant la date de celle-ci. À cette occasion, tout intéressé peut se faire entendre.* Par la suite, le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) se rencontre afin d'analyser la demande et enfin, faire une recommandation aux membres du conseil municipal, qui eux, prendront une décision lors d'une séance publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité considère répondre à la demande de dérogation mineure selon un délai qu'elle estime adéquat et raisonnable;

**CONSIDÉRANT QU'** il aurait été possible pour Mme Côté de retarder de quelques semaines la transaction de vente afin d'avoir en main la dérogation mineure requise pour régulariser la situation de la marge avant de la propriété et ainsi, éviter les frais supplémentaires de 472.50\$;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE REFUSER** la demande de remboursement de Mme Côté et de lui faire parvenir une lettre expliquant les motifs de la décision rendue.

**2015-06-120**

**Village d'accueil**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE MANDATER** Le Chemin de St-Rémi afin d'effectuer une demande d'accréditation auprès de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec) au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

**2015-06-121**                    **Demande à la MRC d'Arthabaska de compléter la déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en ajoutant la collecte et le transport**

**ATTENDU QU'**en 2008 la municipalité du Canton de Ham-Nord a fait une demande d'adhésion à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

**ATTENDU QU'**à cette époque, la municipalité du Canton de Ham-Nord était membre de la Régie des Hameaux qui s'occupait du transport et de la collecte des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence relativement à une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles c'est-à-dire l'élimination et la valorisation à l'égard de municipalité du Canton de Ham-Nord

**ATTENDU QU'**en date du 31 mars 2015, la municipalité du Canton de Ham-Nord a signifié son intention de quitter la Régie des Hameaux à compter du 31 décembre 2015, afin de joindre intégralement le modèle de gestion des matières résiduelles incarné par GESTERRA;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord demande à la MRC d'Arthabaska de compléter la déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en ajoutant la collecte et le transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**2015-06-123**                    **Demande d'aide financière -Association de la Paralyse Cérébrale**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ACCORDER** une aide financière de 50\$ à l'Association de Paralyse Cérébrale du Centre-du-Québec et d'en autoriser le paiement.

**2015-06-124**                    **Moto-Club Bois-Francs - Demande d'aide financière pour signalisation VTT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire se conformer aux exigences de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transport relativement à la signalisation requise pour les VTT sur certaines routes de sont territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette signalisation représente des coûts importants pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** faire parvenir à Moto-Club Bois-Francs une demande d'aide financière afin d'effectuer l'installation de toute la signalisation requise.

**2015-06-125**                    **Appui à l'OTJ de Ham-Nord - Demande d'aide financière - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de soccer présente d'importants problèmes au niveau de son drainage, ce qui a un effet dévastateur sur la qualité du gazon et l'état général du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OTJ de Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appuyer l'organisme dans ses démarches;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire dudit terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord appui la demande d'aide financière de l'OTJ de Ham-Nord dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)*;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord délègue l'autorité nécessaire à l'OTJ de Ham-Nord afin que l'organisme soit en mesure d'effectuer les travaux prévus dans le cadre de son projet.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'une confirmation comme quoi la municipalité du Canton de Ham-Nord a terminé au 1er Rang de la province de Québec avec un nouveau record national de 26.45% de taux d'inscription;
2. d'un accusé de réception de la demande d'aide financière discrétionnaire au MTQ pour la route de St-Fortunat;
3. de la réception du 3e et dernier versement de 2,500\$ de la part du Club Lions de Ham-Nord pour le projet 2013 du Centre Communautaire. Une lettre de remerciement leur sera acheminée.

Le maire lève l'assemblée à 21h30.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.